



QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document simple et concis qui donne une information claire et non-technique sur le projet de la commune.

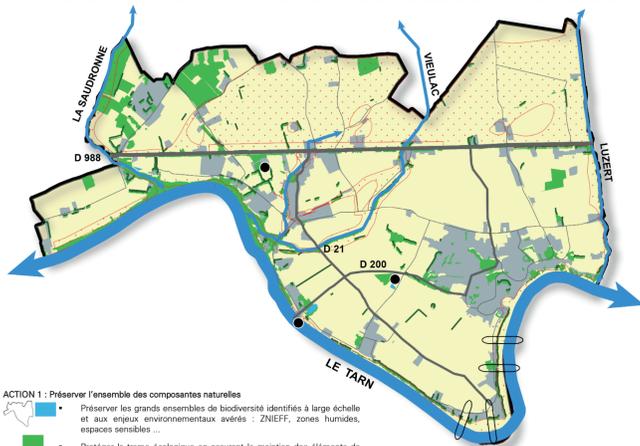
Il s'agit de la pièce centrale du PLU qui ne pourra pas être modifiée au cours de la vie du PLU. Il exprime une vision à long terme du développement communal, répondant aux enjeux et aux besoins du territoire.

En bref ...

- Il exprime le projet de territoire à horizon d'une dizaine d'années.
- Il traduit l'ambition des élus et permet d'afficher des actions volontaristes et qualitatives.
- Il vise à préserver l'identité et le caractère rural de la commune de plusieurs manières : en valorisant son patrimoine et son paysage agricole, en maîtrisant sa croissance démographique, en préservant l'environnement ainsi que le cadre de vie.



PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE RIVIEROISE



ACTION 1 : Préserver l'ensemble des composantes naturelles

- Préserver les grands ensembles de biodiversité identifiés à large échelle et aux enjeux environnementaux avérés : ZNIEFF, zones humides, espaces sensibles ...
- Protéger la trame écologique en assurant le maintien des éléments de biodiversité ordinaire : boisements, haies, ruisseaux, ripisylves des cours d'eau, ...
- Maintenir et recréer les connexions entre ces ensembles par la protection et la requalification des corridors écologiques facilitant la circulation de la faune et de la flore.

ACTION 2 : Faire du réseau hydrographique le fil bleu communal

- Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écotages, effondrement...) en favorisant notamment la plantation d'espèces adaptées.
- Valoriser le patrimoine de l'eau en :
 - Portant des actions sur les bords des cours d'eau : Le Tarn, La Saudronne, La Sagne etc. et sur des secteurs à enjeux : en amont du barrage, zone bocagère à l'Ouest du bourg, station d'épuration, zone d'expansion etc.
 - Recréant un équivalent à la servitude de marchepied le long des berges du Tarn.

ACTION 3 : Maintenir l'équilibre urbain/rural

- Recenser l'habitat autour des noyaux constitués
- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles la conception des projets urbains,
- Traiter la liaison des franges urbaines de manière éco-citoyenne pour limiter l'impact développement urbain sur la biodiversité.

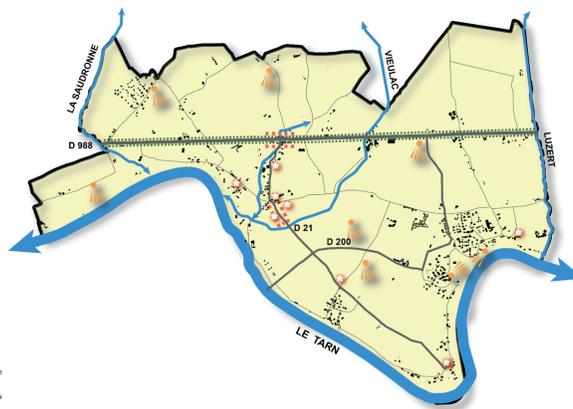
ACTION 4 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des risques naturels et sanitaires

- Limiter l'exposition de la population aux risques identifiés en orientant l'urbanisation sur les sites sans enjeux,
- Privilégier le développement des secteurs équipés et desservis par les réseaux.

AXE 1 : UN TERRITOIRE DE RICHESSES A VALORISER

CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

VALORISER LES COMPOSANTES DE L'IDENTITE PAYSAGERE RIVIEROISE



ACTION 1 : Maintenir les spécificités du paysage local

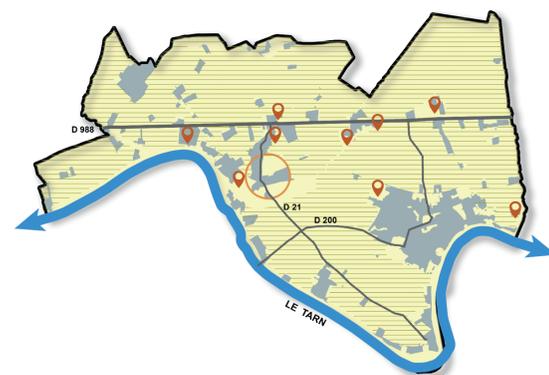
- Mettre en scène le Tarn comme un vecteur de l'identité Riviéroise pour accompagner des actions sur des espaces à enjeux.
- Préserver les grandes entités agricoles, marqueurs forts de l'identité communale.

ACTION 2 : Révéler le patrimoine du quotidien

- Préserver les cônes de vues offerts sur le paysage agricole et sur le Tarn.
- Protéger et valoriser le patrimoine vernaculaire garant du cadre de vie local : centre-bourg, bâtis anciens, églises, maisons de fêlous, petit patrimoine, alignement d'arbres etc...

ACTION 3 : Concilier préservation du paysage et développement urbain

- Faire des entrées de ville des marqueurs qualitatifs du paysage communal, notamment sur la RD 988 et le centre bourg.
- Définir des règles adaptées aux différents secteurs communaux et à leur identité : centre-bourg, lotissements, bâtis diffus, bâtis agricoles etc. tout en s'inspirant des codes de l'urbanisation traditionnelle.



ACTION 1 : Donner la priorité à l'activité agricole

- Maintenir des espaces agricoles homogènes pour assurer l'unité agricole,
- Gérer l'interface entre espaces agricoles et tissus urbanisés pour limiter les risques de conflits liés à l'exploitation agricole,
- Poursuivre la politique de redynamisation du centre-bourg afin d'optimiser le tissu urbain et limiter l'impact du développement urbain sur les terres agricoles.

ACTION 2 : Conserver les fonctions agricoles du territoire

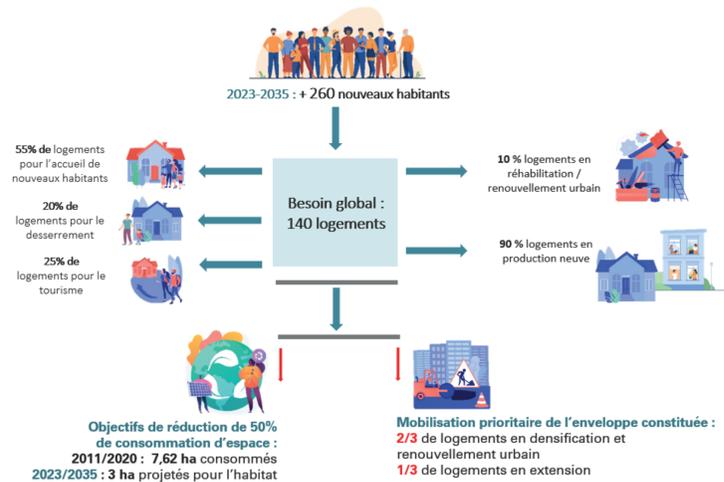
- Définir des périmètres de développement suffisant autour des exploitations,
- Valoriser l'agriculture de proximité et des circuits-courts,
- Faciliter la diversification des activités agricoles, en lien notamment avec le tourisme, l'hébergement et le développement des énergies renouvelables.

ACTION 3 : Conforter la dimension paysagère des milieux agricoles

- Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant son réinvestissement,
- Encadrer la constructibilité des espaces agricoles d'enjeux paysagers.

AXE 2 : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ADAPTE AUX ENJEUX D'AUJOURD'HUI

MAINTENIR L'ATTRACTIVITE COMMUNALE



OFFRIR A UN PUBLIC DIVERS DES ESPACES AUX MULTIPLES USAGES

- Action 1 : Adapter l'offre urbaine à la population présente et à celle à accueillir
- Action 2 : Structurer des lieux de rencontres

PROMOUVOIR UN HABITAT DIVERSIFIE ET UNE ORGANISATION URBAINE RAISONNEE

- Action 1 : Renouveler les formes urbaines pour les adapter aux enjeux actuels
- Action 2 : Mettre en place les conditions favorables à des projets urbains plus durables pour l'adaptation au changement climatique et la qualité de vie des habitants
- Action 3 : Asseoir la centralité du bourg et maintenir l'équilibre entre milieu urbain et rural

AXE 3 : UN TERRITOIRE DYNAMIQUE EN MUTATION

METTRE EN LIEN LES ESPACES POUR FACILITER LA MOBILITE

RENFORCER L'ECONOMIE LOCALE ET PRESENTIELLE & CONFORTER LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

ACTION 1 : Maintenir et développer les activités économiques portées d'emploi local

- Entretiens la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises du territoire communal et intercommunal.
- Redonner de la visibilité dans les espaces dédiés en définissant le rôle de chacun et en améliorant leur intégration paysagère et architecturale.
- Permettre le développement et la diversification des activités existantes tout en limitant les nuisances.

ACTION 2 : Développer l'économie locale et présenteielle

- Renforcer la centralité commerciale et de services de proximité en centre-bourg pour répondre aux différents besoins des consommateurs locaux.
- Accompagner la mixité fonctionnelle en permettant l'implantation d'activités non résidentielles au sein du tissu résidentiel

ACTION 3 : Valoriser les ressources locales

- Maintenir et développer les activités existantes en zone agricole.
- Soutenir le développement des énergies renouvelables pour participer à l'effort national de lutte contre le changement climatique.

Action 1 : Valoriser le lien avec le Tarn par le confortement de la base de loisirs d'Aiguèze

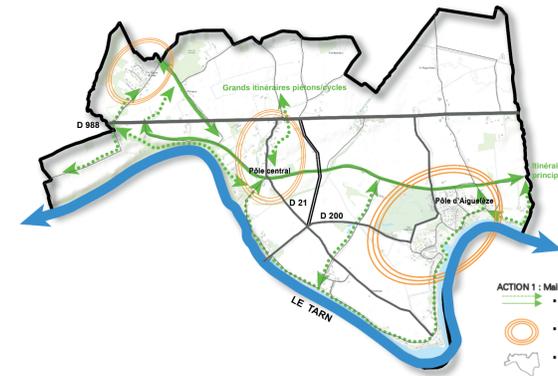
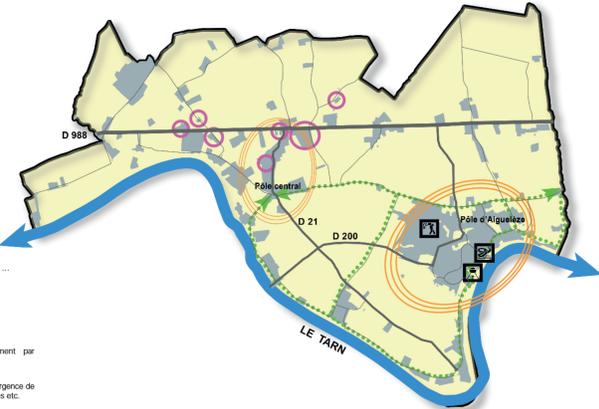
- Permettre le développement des activités existantes : tourisme, loisirs, golf, ...
- Valoriser le label de tourisme durable « Pavillon Bleu ».
- Redynamiser le port de plaisance.

Action 2 : Conforter et diversifier l'offre d'hébergements

- Maintenir les secteurs dédiés à l'hébergement touristique.
- Ouvrir à une plus grande diversité d'offre hébergement, notamment par l'investissement du bâti patrimonial local.

Action 3 : Accompagner la mobilité liée aux loisirs et faciliter l'accès à Aiguèze

- Mettre en réseau la base de loisirs avec le centre-bourg en favorisant l'émergence de nouveaux sentiers : bords du Tarn, circuits vélos rigoureux, voies piétonnes etc.
- Envisager le franchissement du Tarn par les piétons.
- Etudier les opportunités de desserte et de maillage supra-communal.



ACTION 1 : Mailler le territoire pour faciliter les déplacements

- Mettre en œuvre les outils participant à la continuité des mobilités sur l'ensemble de la commune en cohérence avec le plan-guide en cours de réalisation.
- Connecter les différents espaces périphériques (pôle d'Aiguèze, RD 988...) vers le centre afin de renforcer son attractivité et sa découverte.
- Réduire la dépendance au tout automobile en offrant aux habitants des alternatives efficaces : aire de couverture, amélioration du réseau de transport en commun, voies douces...

ACTION 2 : Apaiser les déplacements

- Sécuriser les liaisons vers les équipements publics afin d'améliorer l'accessibilité des usagers.
- Sécuriser le franchissement de la RD988 et du futur barreau de contournement du bourg.
- Poursuivre les actions de sécurisation et de réduction de la vitesse des véhicules à l'intérieur de l'agglomération et sur les axes principaux de liaison.
- Organiser une offre de stationnement satisfaisante pour limiter les conflits d'usages.